



REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous convoquer à la séance du conseil communautaire de la Communauté de Communes CARNELLE PAYS-DE-FRANCE qui se tiendra :

MERCREDI 12 JUIN 2024 à 20h00,

A Saint-Martin-du-Tertre, salle Aragon, place du 19 mars 1962

En séance publique, avec retransmission en direct audio et vidéo sur le site

<https://carnelle-pays-de-france.fr/>

Finances

- 1- Décision Modificative n°1 du budget principal de la C3PF (*Rapporteur Claude KRIEGUER*)
- 2- Décision Modificative n°1 du budget annexe Gendarmerie (*Rapporteur Claude KRIEGUER*)

Administration générale / Commande publique

- 3- Approbation du protocole transactionnel conclu entre la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France et la SAS Turbo Energy / *PJ (Rapporteur Patrice ROBIN)*
- 4- Adhésion au groupement de commandes lancé par le CIG Grande Couronne ayant pour objet la reliure des actes administratifs et de l'état civil 2025-2029 / *PJ (Rapporteur Patrice ROBIN)*
- 5- Présentation du rapport d'activité 2023 de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France / *PJ (Rapporteur Patrice ROBIN)*

Tourisme

- 6- Modification des barèmes et taux applicables à la taxe de séjour sur le territoire communautaire de Carnelle Pays-de-France à compter du 1^{er} janvier 2025 (*Rapporteur Claude KRIEGUER*)
- 7- Adoption du plan d'actions de l'office de tourisme communautaire Terre de Carnelle / *PJ (Rapporteur Claude KRIEGUER)*

Développement économique

- 8- Signature d'une convention de partenariat avec l'association Initiative 95 pour l'année 2024 / *PJ (Rapporteur Sylvain SARAGOSA)*

Environnement

- 9- Désignation d'un élu en charge de l'économie circulaire (*Rapporteur Jean-Noël DUCLOS*)

Culture

- 10-Convention de partenariat 2024 entre l'association Les Amis du MuMo et la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France / *PJ (Rapporteur Jean-Noël DUCLOS)*

Ressources Humaines

- 11-Création/ suppression d'emploi dans le cadre d'avancement de grade (*Rapporteur Christiane AKNOUCHE*)

Votre présence est indispensable. En cas d'empêchement, merci de bien vouloir vous faire représenter (selon la taille de votre commune soit par procuration ou soit par suppléance pour les communes de - 1000 habitants).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Patrice ROBIN
Président
Communauté de Communes
Carnelle Pays de France

